

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS SIPC à SAINT JEAN DE BRAYE

## Description de l'établissement

---

Date de dernière mise à jour des informations : 20/02/2023

Nom : SIPC  
Adresse : 54/58av andre marie ampere  
Commune principale : SAINT JEAN DE BRAYE (45284)  
Communes secondaires : Non renseigné  
Activités : D42 - Fabrication de peintures  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 22/12/2021

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00127860101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description<sup>1</sup> : Le 26 juin 2019, le liquidateur judiciaire a été mis en demeure d'évacuer les déchets stockés sur le site, de gérer les cuves enterrées présentes, de supprimer les risques d'incendie et d'explosion et de surveiller les effets de l'installation sur son environnement. Par la suite, un arrêté a été signé en date du 20 décembre 2019 afin de consigner une somme de 81 568 € TTC correspondant à l'évacuation des déchets et à la gestion des cuves enterrées.

Par un courrier du 6 août 2020 le liquidateur déclarait son absence de fond, confirmée par la DRFIP 45 en octobre 2020.

Une visite du site a été réalisée par l'ADEME le 7 mai 2021. Elle a constaté la présence d'environ 101,5 tonnes de déchets sur le site, dont environ 95 tonnes de déchets dangereux et estimé que le site SIPC présente un niveau de menace intermédiaire sur l'environnement et/ou les populations au regard des différents risques générés. L'ADEME a donc proposé de mettre le site en sécurité en procédant à l'évacuation et au traitement des déchets présentant un risque de pollution de l'environnement et un risque incendie, ainsi qu'en réalisant des compléments de caractérisation de l'environnement du site en vue de confirmer l'absence d'impact hors site d'éventuelles pollutions du site.

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

# Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 17/05/2022

Enjeux et environnement :

Description<sup>3</sup> :

La société SIPC (société industrielle de produits chimiques) était un établissement de production de peintures situé sur la commune de Saint-Jean-de-Braye. Le site employait une quinzaine de salariés. L'entreprise était spécialisée dans la fabrication de produits destinés aux professionnels du bâtiment et était exploité depuis 1969. Par jugement du 5 juillet 2017, la société SIPC a été placée en liquidation judiciaire, Maître VILLA étant désigné comme mandataire judiciaire pour conduire cette liquidation.

En 2008, le site a fait l'objet d'un diagnostic d'état des sols par BUREAU VERITAS qui indique que l'établissement SIPC aurait procédé à la dépollution d'un poste transformateur à pyralène situé en limite Nord. Dans le cadre de ce diagnostic, 22 sondages de sols ont été réalisés au droit des sources potentielles de pollution identifiées. Les résultats d'analyse indiquent :

- au droit des 3 anciennes cuves de white spirit extérieures (sondage P uniquement), un impact en hydrocarbures C10-C16 de 1100 mg/kg entre 1 et 2,5 mètres et des traces d'hydrocarbures volatils. La pollution constatée ne s'étend pas verticalement (concentrations inférieures à 40 mg/kg à 2,5 mètres ;
- des teneurs de 2 500 et 1 800 mg/kg en hydrocarbures C10-C16 constatées au droit des anciennes cuves de white spirit (sondages SV1 et SV2) situées dans la zone d'expédition, entre 1 et 2 m de profondeur et de légères anomalies (6 mg/kg) pour les hydrocarbures aromatiques volatils (BTEX) ;
- sur l'ensemble des sondages, des concentrations en métaux comparables à celles du fond géochimique,
- l'absence d'anomalie en PCB au droit de l'ancien transformateur
- l'absence d'anomalie en HAP sur l'ensemble des sondages.

À la suite de cette étude de sols, une évaluation de la qualité des eaux souterraines a été réalisée au droit du site par BUREAU VERITAS. Elle a donné lieu à la mise en œuvre de 3 piézomètres de 21 m de profondeur. Aucune anomalie n'a été constatée en ce qui concerne les composés recherchés (hydrocarbures volatils (C6-C12), hydrocarbures totaux (C10-C40), chlorure de vinyle, HAP, BTEX, solvants chlorés et 8 métaux).

Le 7 janvier 2019, l'inspection des installations classées a été alertée par le cabinet d'avocats représentant la société DGDI, propriétaire du site, sur la situation environnementale du site et sur le le risque induit par les déchets présents sur site dont le caractère dangereux ne fait aucun doute au regard de l'activité autrefois exercée par la société SIPC. Le cabinet d'avocats a joint à courrier un compte-rendu de la visite du site réalisée le 8 novembre 2018 par le bureau d'études PERICHIMIE Environnement, spécialisé en gestion de sites pollués. Il ressort des constats établis à cette occasion par le bureau d'études que des déchets sous forme de pots, bidons, fûts, GRV, big-bags étaient présents sur site en intérieur au niveau des ateliers de fabrication et du laboratoire situé en étage, et en extérieur au niveau de la cour côté Sud-Ouest, la partie la plus importante des déchets étant localisée au niveau de la cour.

Les contrôles menés sur site par le bureau d'étude avaient également mis en évidence la présence de 5 cuves enterrées d'un volume total de

45 m<sup>3</sup> dont deux cuves de 15 m<sup>3</sup> de FOD (fioul domestique), sans que les niveaux de remplissage des cuves n'aient pu être évalués.

L'inspection des installations classées a donc procédé à une visite du site le 16 janvier 2019 et a effectivement constaté la présence d'une importante quantité de déchets qui, pour la plupart, n'avaient pu être caractérisés du fait de l'absence d'étiquetage.

L'inspection a donc procédé à un inventaire majoritairement quantitatif des déchets et a réalisé les estimations suivantes :

1. en intérieur :

- 3 fûts de 200 L de déchets liquides ou pâteux;
- 1 m<sup>3</sup> de déchets liquides ou pâteux dans un conteneur ;
- 14 m<sup>3</sup> de petits contenants (échantillons de peinture);

2. en extérieur :

- 53 m<sup>3</sup> de déchets liquides ou pâteux stockés dans des conteneurs de capacité 1 m<sup>3</sup> ;
- 36 fûts de 200 L de déchets liquides ou pâteux ;
- emballages souillés (plusieurs types de contenants) représentant environ 41 m<sup>3</sup> ;
- big-bags contenant terres, sables, boues représentant une quantité d'environ 10 m<sup>3</sup> ;
- 50 L de peintures ;
- 2 x 200 L d'huiles usagées ;
- 300 L d'acide sulfurique à 96 % ;
- 2 x 200 L de produits corrosifs non définis ;
- 3 cuves enterrées, d'un volume total cumulé de 15 m<sup>3</sup>, contenant supposément de White Spirit (niveaux de remplissage inconnus) ;
- 2 cuves enterrées de FQD représentant au total 30 m<sup>3</sup> (niveaux de remplissage inconnus).

En outre, il avait été constaté ;

- que le portail d'entrée ne fermait pas à clé ainsi que l'absence de clôture séparant le site avec la société voisine ;
- que la majeure partie des déchets liquides ou pâteux était stockée à même le sol sans dispositif de rétention, ce qui ne permettait pas de prévenir le risque de pollution des sols en cas de déversement de produit.

Compte tenu de ce qui précède, le préfet a pris, sur une proposition de l'inspection, un arrêté de mesures d'urgence daté du 31 janvier 2019 imposant au liquidateur la mise en sécurité du site et sa remise en état.

L'inspection des installations classées, s'est rendue de nouveau sur le site le 18 avril 2019 pour contrôler les suites de la précédente inspection du 16 janvier 2019 ainsi que le respect des dispositions de l'arrêté de mesures d'urgence du 31 janvier 2019 concernant la mise en sécurité du site. Au cours de l'inspection, il a été constaté que les déchets ont bien été rapatriés à l'intérieur des bâtiments fermés à clé et que le portail d'entrée était également fermé à clé. En revanche, il a été constaté que les déchets étaient toujours présents sur le site, qu'aucune action n'a été mise en œuvre pour la gestion des cuves enterrées et de ce fait, que les risques d'incendie et d'explosion subsistent sur le site ainsi que les risques de pollution des eaux et des sols.

Pour suite à de nouvelles intrusions sur le site, de nouveaux arrêtés de mesures d'urgence ont été pris en date du 25 novembre 2019 et en date du 18 août 2020. Ces arrêtés sommaient le liquidateur de

procéder à la fermeture à clé de l'ensemble des accès du site et à procéder à sa surveillance par des moyens appropriés.

Par ailleurs, le 26 juin 2019, le liquidateur judiciaire a été mis en demeure d'évacuer les déchets stockés sur le site, de gérer les cuves enterrées présentes, de supprimer les risques d'incendie et d'explosion et de surveiller les effets de l'installation sur son environnement. Par la suite, un arrêté a été signé en date du 20 décembre 2019 afin de consigner une somme de 81 568 € TTC correspondant à l'évacuation des déchets et à la gestion des cuves enterrées.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Hydrocarbures et indices liés / C10-C16-Coupes hydrocarbures  
Benzène et dérivés / Somme de benzene, toluene, ethylbenzene, xylenes

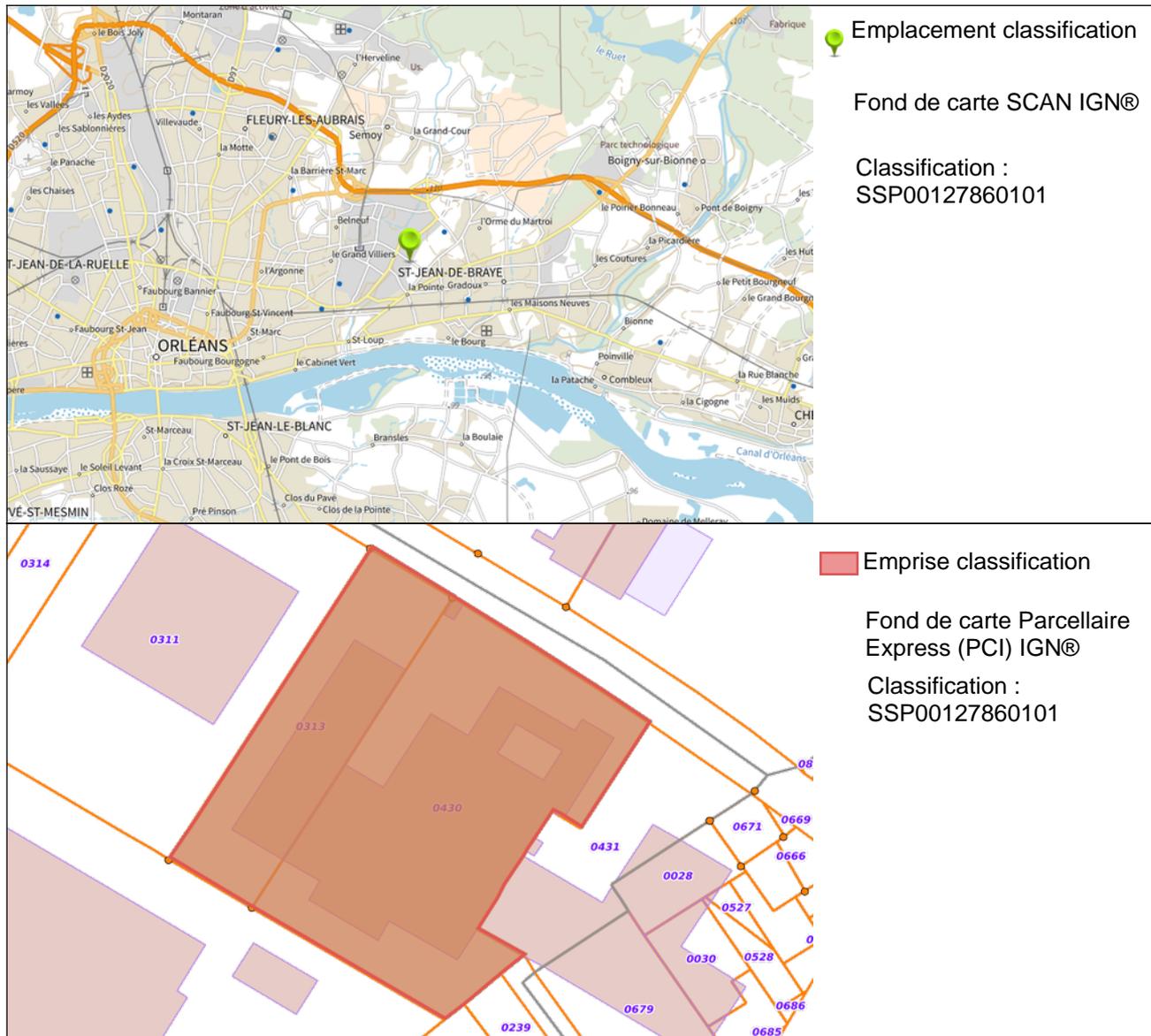
Documents associés : Non renseigné

## Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Saint-Jean-de-Braye	1	AH	0313	45
Saint-Jean-de-Braye	1	AH	0430	45

## Plans cartographiques :



Coordonnées du centroide  
RGF93 / Lambert-93  
(EPSG:2154) :

Long. : 621790.6070318054, Lat. : 6757605.708633223

Superficie estimée :

8371 m<sup>2</sup>

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.